

Mons, le 12 juin 2023

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 13 juin 2023 :

Séance publique

□ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

1. L'article 17 remplace l'ancien travail associatif.- Question de M. le Conseiller Luc PARMENTIER.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**

